

**ATTESTATION SUR L'HONNEUR**  
**POUR LES NON PROFESSIONNELS**

*(pour que votre inscription soit validée, vous devez impérativement compléter  
et signer cette attestation)*

Je soussigné (e)

déclare sur l'honneur :

- ne pas être commerçant (e),
- ne vendre que des objets personnels et usagés (article L310-2 du Code de commerce),
- ne pas avoir participé à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année (article R321-9 du Code pénal)

Fait à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_

Signature, \_\_\_\_\_

**REGLEMENT du VIDE-GRENIERS**  
**MAUVES-sur-LOIRE – Champ de foire (à côté de la gare)**  
**dimanche 07 juin 2026 – installation à 6h30**  
(à lire attentivement et à conserver par vos soins)

1. Ce vide grenier est ouvert aux Particuliers et aux Professionnels Brocanteurs. Chaque exposant devra au préalable remplir le bulletin d'inscription, le dater, signer et l'expédier à l'organisateur, accompagné du paiement et des pièces justificatives demandées.

2. Conformément au décret n° 2009-16 du 7/01/09, relatif aux ventes au déballage et pris en compte en application de l'article L.310-2 du Code de Commerce, le nombre de vide-greniers autorisé par personne, et par an, est de deux.

3. Inscriptions du 18 décembre 2025 au 06 juin 2026 inclus (sauf si le nombre maximum d'exposants est atteint avant le 06 juin), par mail ou par téléphone, au 06.25.26.20.53 ;

Le formulaire d'inscription ci-joint devra être complété, signé, et renvoyé, par retour du courrier, accompagné d'une attestation sur l'honneur (jointe au verso du formulaire d'inscription), de la photocopie, **recto et verso**, d'une pièce d'identité valide, du chèque de règlement et d'une enveloppe timbrée au nom et à l'adresse du demandeur. Le nombre d'emplacements par personne est limité à 2.

L'autorisation de déballage sera notifiée aux intéressés par retour du courrier,

4. Les places seront attribuées au fur et à mesure des arrivées, et suivant un plan défini par l'organisateur.

5. L'exposant s'engage à ne mettre en vente que des objets personnels et usagés.

Les objets, bijoux, matériels, meubles, vêtements, jeux, jouets, etc., neufs ou conçus, élaborés ou fabriqués, ainsi que les plantes ou boutures de plantes, les produits alimentaires **sont interdits à la vente.**

**Organisation : LES GRIS MAUVES**  
mail : [jottreau.jacky@neuf.fr](mailto:jottreau.jacky@neuf.fr) tél. : 06 25 26 20 53

6. L'Association se dégage de toute responsabilité concernant les accidents corporels ou autres, ainsi que des différents entre vendeurs et acheteurs. Les objets déballés sont sous la responsabilité du vendeur.

7. L'exposant s'engage à recevoir le public à partir de 8 h 00 et à ne pas remballer avant 17 h 30.

8. Dans le cas où l'exposant ne participerait pas, pour une raison quelconque au vide-grenier, il ne pourra prétendre à aucun remboursement par l'organisateur. L'organisateur s'engage à procéder au remboursement s'il décide d'annuler la manifestation.

9. Lors de l'arrivée de chaque exposant le dimanche matin, il lui sera demandé de remettre, à la table de contrôle, son autorisation de déballage (reçue au préalable par courrier) pour son installation.

10. Les emplacements seront attribués **de 6 h 30 à 8 h 30**.

**L'exposant devra s'installer à la place indiquée par le placier.**

Le parking de la gare situé à 50 mètres sera mis à disposition pour le garage des voitures. Les exposants souhaitant être placés côte à côte, doivent se présenter au contrôle, **ensemble**, les véhicules se suivant.

**11. Aucune réclamation ne sera admise, après le vide-greniers, à quelque titre que ce soit.**

12. L'emplacement attribué doit rester propre. Il appartiendra à chaque exposant de rapporter ses cartons, ses déchets et ses invendus ou de les déposer dans la benne prévue à cet effet, à l'entrée du Parc.

13. Des toilettes gratuites, y compris pour personnes à mobilité réduite, sont à la disposition des exposants et visiteurs.

**BONNES VENTES à TOUTES et à TOUS**

**Réservé à l'organisateur**

**N° d'enregistrement et non d'emplacement :**

**Règlement : par chèque**

**FORMULAIRE d'INSCRIPTION  
VIDE-GRENIERS de MAUVES-sur-LOIRE  
dimanche 07 juin 2026, installation des exposants à 6h30**

**NOM :** ..... **Prénom :** .....  
(à compléter lisiblement en lettres majuscules)

**Adresse :** .....

**Mobile :** \_ \_ \_ \_ \_ **fixe :** \_ \_ \_ \_ \_

**mail :** .....

**Pièce d'identité :** ..... **Numéro :** .....  
(joindre la photocopie d'une pièce d'identité en cours de validité, recto et verso)

**Délivrée le :** ..... **Par :** .....

Pour les associations, les sociétés, les professionnels, raison sociale et siège (joindre R.C.S.)

**Emplacement de 5 mètres linéaires (limité à 2 par exposant) (5mx3m) :**

▪ **14 € par emplacement**

**Je réserve : ..... (nombre d'emplacement(s), à 14 €, soit .....€**

**Formulaire d'inscription, obligatoirement accompagné :**

✕ **des photocopies demandées** (pièce d'identité valide, recto/verso),

✕ **pour les non professionnels, d'une attestation sur l'honneur (à compléter et à signer, voir imprimé au verso),**

✕ **du chèque de réservation, signé,** libellé à l'ordre de « Association Les Gris Mauves »,

✕ **d'une enveloppe timbrée** au nom et adresse de l'exposant, pour l'expédition de l'autorisation de déballage, sans laquelle vous ne pouvez exposer,

**à découper et à retourner par courrier, à Mr JOTTREAU Jacky – 7 rue du Docteur  
Dauplain – 44470 Mauves-sur-Loire.**

**Le (la) signataire atteste avoir pris connaissance du règlement, et déclare l'accepter sans réserve.**

**Fait à ....., le .....**

**Signature**

**(lu et approuvé)**